Postulat Sébastien Cala et consorts – Accorder plus d'importance à l'éducation physique et sportive afin de favoriser le développement moteur de l'enfant

Texte déposé

Les bienfaits de l'activité physique sur la santé ne sont plus à démontrer. De nombreuses études tendent également à suggérer qu'une activité physique régulière permet de meilleurs apprentissages, notamment dans le domaine scolaire¹. L'évolution de notre mode de vie a cependant tendance à réduire cette activité, notamment chez les enfants dont le taux de sédentarité est en augmentation par rapport aux générations précédentes². De récentes études réalisées par des pays voisins montrent par ailleurs que la capacité des enfants à réaliser certains mouvements de base — lancé, course, etc. — est en baisse parmi les jeunes générations, éléments déjà relevés par l'Office fédéral du sport (OFSPO) au début des années 2000³.

S'assurer d'une bonne mise en mouvement des enfants et ainsi les inciter à continuer la pratique sportive, ou tout du moins des activités physiques, devient essentiel pour les futures générations. Un enfant inactif physiquement est peu susceptible de devenir actif à l'âge adulte et les comportements établis durant l'enfance sont des déterminants importants de la santé des adultes⁴. Il n'est cependant pas aisé de modifier les habitudes de vie des enfants ni celles de leurs parents. Dès lors, un des moyens d'action qui paraît le plus efficace pour l'Etat n'est autre que l'enseignement de l'éducation physique et sportive à l'école. En effet, ces cours, à raison de trois périodes hebdomadaires représentent un levier d'action non-négligeable pour les pouvoirs publics.

Alors que la dernière phase particulièrement importante du développement moteur de l'enfant se situe entre 6 ans et 12 ans⁵, l'éducation physique et sportive n'est enseignée par des maîtres spécialistes qu'à partir de la 7P Harmos, voire la 9P pour certains établissements scolaires, soit des enfants de 11 ans et plus. Pour les classes d'âge inférieures, ce sont les maîtresses et maîtres généralistes qui enseignent l'éducation physique et sportive, accompagnés de maîtresses et maîtres de rythmique pour les classes de 1P et 2P. Or, leur formation en éducation physique et sportive reste très élémentaire en comparaison des maîtresses et maîtres spécialistes qui doivent suivre un cursus minimal de Bachelor en sciences du sport à l'université avant de réaliser un Master dans une haute école pédagogique.

Durant leur cursus à la Haute Ecole Pédagogique de Lausanne (HEPL), les futur-e-s maîtresses et maîtres généralistes peuvent suivre jusqu'à 15 crédits ECTS (European Credits Transfer System) en lien avec l'éducation physique et sportive sur les 180 crédits ECTS que comportent leur formation globale. De leur côté, les maîtresses et maîtres spécialistes doivent suivre l'équivalent de 120 crédits ECTS⁷ en lien avec les sciences du sport durant leur cursus de Bachelor à l'Université de Lausanne auxquels s'ajoutent une formation de deux ans à la HEPL où leur certification spécifique en sport varie en fonction du nombre de branches qu'ils seront habilités à enseigner.

¹ BECK S. & alii, Modellklasse Magglingen, ein bewegtes Klassenprojekt, Magglingen: BASPO, 2012.

² Les personnes intéressées sont invitées à lire différentes publications de *Promotion Santé Suisse* ou le rapport final de l'étude SOPHYA réalisée par l'Institut Tropical et de Santé Publique Suisse de l'Université de Bâle : BRINGOLF-ISLER B., & alii, Schlussbericht zur SOPHYA-Studie, Basel: Swiss Tropical and Public Health Institute, 2016.

³ BASPO & DSBG, « Enfance active – vie saine », 2004 (documentaire).

⁴ SIMON C. & alii, « La sédentarité des enfants et des adolescents, un enjeu de santé publique », Journal de Pédiatrie et de Puériculture, vol. 18, n°5, 2005, pp. 217-223.

⁵ HAYWOOD K. & GETCHELL N., Life Span Motor Development, USA: Human Kinetics, 2009.

⁶ Plan d'étude du bachelor en enseignement primaire 2019-2020 de la HEPL.

⁷ Plan d'étude du bachelor en sciences du mouvement et du sport 2019-2020 de l'UNIL.

Au vu des enjeux de santé liés à l'éducation physique et sportive, l'absence de maîtresses et de maîtres spécialistes dans les classes de 1P à 6P interroge. En effet, une maîtresse ou un maître spécialiste sera plus apte à enseigner l'éducation physique à des enfants qui sont dans une phase cruciale de leur développement moteur. Par ailleurs, les maîtresses et maîtres spécialistes ont des connaissances plus approfondies que leurs homologues généralistes à la fois dans le domaine de la pratique des activités physiques ou dans les besoins et l'évolution du développement moteur de l'enfant. De ce fait, si un enfant présente un retard moteur, les maîtresses et maîtres spécialistes seront plus aptes à le détecter et à personnaliser la pratique de l'éducation physique et sportive afin de limiter le retard que ces enfants ont vis-à-vis de leurs homologues et leur permettre de progresser à leur rythme.

Remplacer les maîtresses et maîtres généralistes par des maîtresses et maîtres spécialistes aurait cependant un coût très important en termes de salaire, mais également en termes de formation. De ce fait, si cela pourrait être une solution à long terme, il apparaît pour l'heure plus judicieux de développer la filière de formation des maîtresse et maîtres généralistes afin de renforcer leurs connaissances en éducation physique et sportive. Cela permettrait d'avoir une meilleure prise en charge des enfants avec des difficultés motrices, de détecter ces difficultés plus rapidement et d'assurer une bonne mise en mouvement de tous les enfants, ce qui ne peut qu'influencer favorablement leurs pratiques et leurs habitudes et ainsi leur assurer une meilleure hygiène de vie. Il s'agit donc d'une question de santé publique essentielle pour les futures générations.

Par ailleurs, afin d'habituer les enfants à pratiquer des activités physiques, il est possible d'intégrer le mouvement dans d'autres cours que ceux d'éducation physique et sportive. Il y a quelques années, l'OFSPO a par exemple lancé le projet « L'école bouge »⁸, concept aujourd'hui repris par Swiss Olympic qui offre des possibilités d'intégrer le mouvement dans divers types de cours « classiques », tels que le français, les mathématiques, l'allemand, l'histoire, etc. Un travail sur le mobilier de classe peut également favoriser le mouvement des enfants, tout comme le choix d'activités en forêt ou en plein-air. Des études ont d'ailleurs été menées dans ce sens au sein de classes du degré primaire par l'OFSPO, et avec des résultats probants⁹.

Les signataires de ce postulat ont dès lors l'honneur de demander au Conseil d'Etat de :

- Présenter les éléments mis en œuvre jusqu'ici pour favoriser le développement moteur des enfants dans l'école obligatoire.
- Proposer des améliorations pour renforcer la formation (HEPL) des maîtresses et maîtres généralistes en ce qui concerne l'éducation physique et sportive et le développement moteur des enfants.
- Proposer des solutions pour améliorer et renforcer les connaissances dans le domaine de l'éducation physique des maîtresses et maîtres généralistes déjà employés au sein de l'Etat de Vaud — formations continues spécifiques au développement moteur de l'enfant, à la pratique de l'éducation physique et sportive (EPS), etc..
- Proposer de nouveaux éléments pour favoriser le mouvement dans toutes les disciplines de l'enseignement obligatoire — mobilier de classe, formations, journée cantonale du mouvement, cours en extérieur, etc.
- Proposer des mesures pour renforcer la détection et l'encadrement des enfants présentant des difficultés motrices¹⁰.
- Proposer des mesures afin de renforcer la place de l'éducation physique et sportive dans l'enseignement obligatoire.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

(Signé) Sebastien Cala

⁸ Plus d'informations sur : https://www.schulebewegt.ch/fr

⁹ BECK S. & alii, Modellklasse Magglingen, ein bewegtes Klassenprojekt, Magglingen: BASPO, 2012

¹⁰ Des unités PSPS ont déjà développé des concepts pour encadrer au mieux certains élèves, notamment en surpoids. Pour plus d'informations :

 $[\]frac{https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfj/sesaf/odes/fichiers_pdf/Cadre_CCAP_04.07.2019_D}{EF.pdf}$

Développement

M. Sébastien Cala (SOC): — J'ai le plaisir de développer devant vous un postulat qui a pour objectif de donner toute l'importance qu'elle mérite à l'éducation physique et sportive (EPS) à l'école. Le constat qui m'a amené à entreprendre cette démarche est multiple, mais limpide: depuis plusieurs années, les études montrent une augmentation de la sédentarité chez les enfants et les adolescents, ainsi qu'une baisse de leurs capacités motrices de base. Mis ensemble, ces deux éléments n'augurent rien de très positif pour l'avenir, mais risquent d'avoir de lourdes conséquences, en premier lieu pour nos enfants dont la qualité de vie sera atteinte et, dans un second temps, sur les coûts de la santé. C'est donc une question de santé publique. Il est temps d'agir.

Nous avons à notre disposition un outil formidable pour influer sur les habitudes des enfants et accompagner leur développement moteur, à savoir l'EPS dans le cadre scolaire. Force est de constater que cette branche n'est que peu valorisée, dans le système scolaire actuel, mais également dans les plans d'étude de la Haute école pédagogique (HEP), l'école formant les futures enseignantes et enseignants. Le constat est même plus sombre lorsque l'on se penche sur la formation des maîtresses et maîtres généralistes, qui peuvent suivre — s'ils choisissent l'option sport — jusqu'à 15 crédits de formation selon l'*European Credits Transfer System* (ECTS) dans ce domaine, sur les 180 crédits que compte leur cursus. Pire : sans avoir jamais suivi aucun cours de formation d'éducation physique et sportive, des maîtresses et maîtres généralistes sont amenés à dispenser des cours d'éducation physique jusqu'en huitième année primaire 8P HarmoS. Cet état de fait porte à interrogation, particulièrement quand on sait que la période charnière du développement moteur de l'enfant se situe entre 5 et 11 ans. C'est à cette période que nos enfants ont besoin de cours spécifiques adaptés à leur niveau afin qu'ils progressent au mieux et qu'ils prennent de bonnes habitudes en termes d'activité physique.

Dès lors, par le biais de mon postulat, j'ai l'honneur de demander au Conseil d'Etat de :

- renforcer la formation des maîtresses et maîtres généralistes dans le domaine de l'éducation physique et sportive ;
- renforcer les formations continues des maîtresses et maîtres généralistes dans le domaine de l'éducation physique et sportive;
- développer des outils permettant de mieux détecter les enfants ayant des difficultés motrices;
- mettre en place un meilleur encadrement de ces enfants ;
- développer des outils permettant aux enseignants d'intégrer les mouvements dans d'autres branches que l'EPS;
- renforcer l'éducation physique et sportive à tous les degrés de l'école obligatoire.

Je me réjouis d'en discuter avec vous en commission.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.